

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 94 - 93 du 22 Mars 1994 IO
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

Portant Inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1990 de certains Fonctionnaires des
Cadres de la Catégorie A, hiérarchie
I des Services Administratifs et
Financiers -SAF- (Travail et Adminis-
tration Générale) en tête : KIAKOUAMA
Guillaumette.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
Réfonde du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF .
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 ~~juillet~~
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 , portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le procès-verbal de la commission Administrative
d'Avancement réunie à Brazzaville, le 6 Janvier 1993.

D.G.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 à deux (2) ans les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Travail et Administration Générale) dont les noms suivent.

A/ T R A V A I L :

1) ADMINISTRATEURS :

Pour le 4° échelon :

- KIAKOUAMA Guillaumette CAB/PM

Pour le 5° échelon :

- MBOUNGOU Bruno ONEMO.

B/ ADMINISTRATION GENERALE :

2) ADMINISTRATEURS

Pour le 2° échelon :

- ODZOURGA Jean Seraphin C.S.C.

Pour le 3° échelon :

- NG UEDZOUA Bernard Bruno MINI. PLAN

Pour le 4° échelon :

- ANGOUMA Daniel M.C.P.M.E.
- DIBOUILLOU Paul ADAM M.F.B.

Pour le 5° échelon :

- MBAN - ETHAI Gabriel M.T.S.L.
- KOBESSA Etienne PREFECTURE POOL

Pour le 6° échelon :

- MOUKOUYOU - KAYA Albert D.G.S.P.

Pour le 9° échelon :

- VOUNDA François MINI. PLAN

2/ ADMINISTRATEUR EN CHEF :

Pour le 3° échelon :

- MABOUEKI née MABOMANA Marthe Madeleine M.F.B.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées en ce qui concerne les agents dont la date de prise d'effet est postérieure au 1er Novembre 1990 et du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour les Agents dont la date de prise d'effet est antérieure au 1er Novembre 1990 sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 22 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Jean Prosper KOYO

AMPLIATIONS :

- JORC. 1 1
- DGFP/DGCA. 2
- DGFP/B.STAT. 2
- D.G.B./DGCF. 4
- INTERESSES 11
- DOSSIERS 22
- MTSL. 1
- DGSP. 1
- MINI. PLAN 1
- C.S.C. 1
- ONEMO 1
- MCPME. 1
- DGT. 1
- PREFECTURE POOL 1
- SGG/RC. 3